



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

## Division pistolet

### Dispositions d'exécution 2020/2021

### Championnat individuel juniors au pistolet 10m

### (CIJ-P10)

En complément au règlement pour le Championnat individuel juniors au pistolet 10m (CIJ-P10, doc. 4.76.01 f, édition 2015 de la FST), la Division pistolet de la SNTS édicte les dispositions d'exécution suivantes pour l'année de compétition 2020/2021.

Art. 1

#### Finances

Le prix de la feuille de stand comprenant les trois programmes de tir est de Fr. 10.-.

Art. 2

#### Classes d'âge

**L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant !**

Juniors	U13	12 ans et plus jeunes	Juniors	U19	17-18 ans
Juniors	U15	13-14 ans	Juniors	U21	19-20 ans
Juniors	U17	15-16 ans			

Allègements de position selon le règlement CIJ-P10 art. 3.3 soit :  
U10 à U13 : appui fixe – debout / U15 : appui mobile - debout

Art. 3

#### Délais et décompte

**1) Pour les tireurs souhaitant participer au tir final qui aura lieu le dimanche 21 mars 2021 au stand de tir Zälgli à Schwadernau :**

Les sociétés renvoient les feuilles de stand avec le classement interne de la société (Doc.-N° 4.76.03) avant le **lundi 22 février 2021** à la cheffe du concours. Les feuilles de stand maculées ou détériorées sont également à retourner à la cheffe du concours.

**2) Pour les tireurs ne souhaitant pas participer au tir final :**

Le concours peut être tiré jusqu'au 31 mars 2021.

Les sociétés renvoient les feuilles de stand avec le classement interne de la société (Doc.-N° 4.76.03) avant le **15 avril 2021** à la cheffe du concours.

Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant fin avril 2021 directement auprès de la SNTS par le n° IBAN CH59 8080 8005 2418 3354 9 auprès de la Raiffeisen en mentionnant qu'il s'agit du « CIJ-P10 ».

Art. 4

#### Contrôle

Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société.

**Art. 5 Dispositions de concours**

Le concours est composé de trois programmes de compétition. Un programme comprend 40 coups, tirés en quatre passes de 10 coups, deux coups par cible. Les coups d'essais sont illimités **avant** le début du programme. Le temps de tir est de 75 minutes, coups d'essai inclus. Un seul programme peut être tiré le même jour.

5.1. L'addition des deux meilleurs programmes est déterminante pour la qualification au tir final ainsi que pour l'obtention de la distinction.

5.2. Les limites pour l'obtention de la distinction sont les suivantes :

U13 – U15 – U17            670 points

U19 – U21                 690 points

5.3. Au tir final, les trois premiers de chaque classe d'âge reçoivent une médaille, les participants classés aux rangs quatre à six reçoivent un diplôme.

**Art. 6 Droit de participation**

Sont autorisés à participer tous ceux qui ont pris part à un cours de jeunes (jusqu'à 20 ans) et qui ont été annoncés par leur moniteur, ainsi que tous les membres des sociétés appartenant à une Société cantonale de la FST, jusqu'à 20 ans révolus.

**Le concours n'est pas soumis à l'obligation de la licence.**

Edition octobre 2020

Le responsable de la Division



Thierry Tièche

La cheffe du concours



Gabriela Faedo